

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi treize Avril 2012 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL, BROU, GUIRLIN, ROBERT, DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MME RANDOUX, MME LEGER, MM CAPILLERY, DESHAYES, MME CHOTARD, M. POTOT

Etaient absents excusés : MME JETHA

Elodie RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Comptes Administratifs 2011

a) Budget Général

D.2012/04/001
COMPTE
ADMINISTRATIF
2011
BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2011 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 047 655,68 € pour 1 490 429,34 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 317 330,98 €), ce qui porte en Fonctionnement, l'excédent cumulé de clôture à 660 104,64 €.

⊗ Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 538 657,38 € pour 567 885,76 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2011 se solde donc par un excédent de 29 228,38 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 243 842,32 €. Le nouveau déficit de clôture d'investissement est ramené à 214 613,94 €.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2011, est excédentaire de 445 490,70 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2011 du budget général. Adopté à l'unanimité

b) Budget CCAS

D.2012/04/002
COMPTE
ADMINISTRATIF
2011 – CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2011 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 2 426,80 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2011 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité

D.2012/04/003
 COMPTE
 ADMINISTRATIF
 2011
 BUDGET EAU
 ET
 ASSAINISSEMENT

c) Budget Eau et Assainissement

① Section de Fonctionnement

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2011 et présente le compte administratif du budget "Eau et Assainissement" arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 341 136,41 € pour 291 111,22 € de Recettes, soit un déficit de 50 025,19 € pour l'exercice 2011. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (198 711,38 €), le nouvel excédent de clôture 2011 en Fonctionnement ressort à 148 686,19 €.

② Section d'Investissement :

En section d'investissement, le déficit est de 8 738,74 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur, le déficit global de clôture en investissements ressort à 8 738,74 €.

Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 139 947,45 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2011 du budget "Eau et Assainissement. Adopté à l'unanimité

2°/ Approbation des comptes de M. le Trésorier

a) Budget Général

D.2012/04/004
 APPROBATION
 C/PTE GESTION
 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2011 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser) (EUROS)

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT | PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2011 | RESULTAT EXERCICE 2011 | RESULTAT DE CLOTURE FIN 2011 |
|----------------|---|---------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | - 243 842,32 | - | 29 228,38 | - 214 613,94 |
| FONCTIONNEMENT | 561 173,30 | 343 842,32 | 442 773,66 | 660 104,64 |
| TOTAL | 317 330,98 | 343 842,32 | 472 002,04 | 445 490,70 |

Adopté à l'unanimité.

b) Budget CCAS

D.2012/04/005
 APPROBATION
 COMPTE GESTION
 BUDGET CCAS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2011 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2011 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser) (EUROS)

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT | PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2011 | RESULTAT EXERCICE 2011 | RESULTAT DE CLOTURE 2011 |
|----------------|---|---------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 | - | - | 0 |
| FONCTIONNEMENT | 1 792,23 | - | 634,57 | 2 426,80 |
| TOTAL | 1 792,23 | - | 634,57 | 2 426,80 |

Adopté à l'unanimité.

c) Budget Eau et Assainissement

D.2012/04/006

APPROBATION

COMPTE GESTION

BUDGET EAU ET

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau et Assainissement 2011 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2011 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser) (en EUROS)

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT | PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2011 | RESULTAT EXERCICE 2011 | RESULTAT DE CLOTURE 2011 |
|----------------|---|---------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 28 762,57 | 0 | - 37 501,31 | - 8 738,74 |
| FONCTIONNEMENT | 198 711,38 | 0 | - 50 025,19 | 148 686,19 |
| TOTAL | 227 473,95 | 0 | - 87 526,50 | 139 947,45 |

Adopté à l'unanimité

3° / Affectation des résultats

a) Budget Général

D.2012/04/007

AFFECTATION

RESULTATS

BUDGET GENERAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget général Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de 445 490,70 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | | |
|---|---|---------------------|
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2011 | | 660 104,64 |
| | | |
| Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2011 (compte 001) | | - 214 613,94 |
| Restes à réaliser en dépenses | - | 655 000,00 |
| Restes à réaliser en recettes | + | 605 000,00 |
| Total à RAR au 31/12/2011 | | - 50 000,00 |
| Besoin de financement | = | 264 613,94 |
| | | |
| Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement) | | 264 613,94 |
| | | |
| Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) | | 395 490,70 |

Adopté à l'unanimité.

b) Budget CCAS

D.2012/04/008

AFFECTATION

RESULTATS

BUDGET CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du CCAS

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente:

Un excédent d'exploitation

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 | |
|---|-----------------|
| INVESTISSEMENTS | |
| RESULTAT AU 31/12/2011 | 2 426,80 |
| EXCEDENT..... | |
| DEFICIT..... | |
| 001 Dépenses d'investissement | |
| EXPLOITATION | |
| EXCEDENT AU 31/12/2011 | |
| - exécution du virement à la section exploitation | |
| Recette 1068 avec titre de recette..... | |
| Dont 0 (reste à réaliser au 31/12/2010) | 2 426,80 |
| 002 Recettes de fonctionnement | |

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

c) Budget Eau et Assainissement

D.2012/04/009
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget Eau et Assainissement
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
Constatant que le compte administratif présente:
Un excédent de fonctionnement de 148 686,19 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | | |
|---|---|-------------------|
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2011 | | 148 686,19 |
| | | |
| Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2011 (compte D 001) | | - 8 738,74 |
| Restes à réaliser en dépenses | - | 10 000 |
| Restes à réaliser en recettes | + | 0 |
| Total à RAR au 31/12/2011 | - | 10 000 |
| Besoin de financement | = | 18 738,74 |
| | | |
| Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement) | | 18 738,74 |
| | | |
| Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) | | 129 947,45 |

Adopté à l'unanimité.

4°/ Budgets Primitifs 2012

D.2012/04/010 à
D.2012/04/012
BUDGETS PRIMITIFS
GENERAL
CCAS
EAU ET ASSINIS.

a) Budget Général

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :
La population municipale est de 1 878 habitants (recensement 2010 applicable au 01/01/2012.)
La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.
Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 250 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),
La longueur de la voirie communale goudronnée est de 10,531 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,
La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2012 à 390 024,90 € soit une dette de 207,68 € par habitant. L'annuité de la dette pour 2012 est de 103 362,29 €, soit 55,04 € par habitant alors qu'elle est de 94 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants et 104 € pour les communes de 2000 à 3500 habitants (données au 01/01/2011).

La commune est associée à 10 syndicats intercommunaux.

La commune de Chérisy fait partie d'une Communauté de communes de 11 000 habitants, dénommée, "les Villages du Drouais", regroupant 15 communes : Abondant, Berchères sur Vesgre, Bû, Broué, la Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Ouerre, Rouvres, Saint-Ouen-Marchefroy et Serville. Le directeur est Monsieur Florent Chaudot.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1 850 000 €
Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 540 000 € (soit 29,19% du budget), les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 150 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 440 000 €.

Les principales recettes sont les impôts et taxes pour 871 000 € (avec application de la nouvelle réforme de la fiscalité locale), les dotations de l'Etat du Département et de la Région pour 369 550 € et les produits de service (vente tickets cantine et car scolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 136 950 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 650 000 € (soit 35,14% du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1 620 000 €.
Cette section va permettre de réaliser des travaux importants (restauration de la cloche de l'église, restauration de la toiture de l'école primaire, acquisitions foncières reportées de l'année 2011 : propriétés Bédard, squash...).

Les dépenses 2012 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

- 754 000 € acquisitions foncières
- 57 000 € trottoirs Petit Chérisy / Chérisy
- 20 000 € éclairage public
- 50 000 € vidéo protection
- 46 000 € réfection cloche de l'église
- 70 000 € travaux bâtiments scolaires (toiture école primaire)
- 20 000 € matériels informatiques (tableaux numériques, téléphonie)

En recettes d'investissement, celles-ci s'élèvent à 1 620 000 € dont principalement :

- 650 000 € d'autofinancement brut communal,
- 264 614 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 113 108 € de subventions départementales et de l'Etat
- 48 178 € de remboursement de TVA sur exercice 2010
- 15 621 € de taxe locale d'Equipement
- 160 000 € cession terrain rue de Paris
- 410 000 € emprunts Crédit Agricole

Après délibération, le budget général 2012 est adopté à l'unanimité à hauteur de 3 470 000 € (Fonctionnement et Investissement).

a) Budget CCAS

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2012 pour le CCAS à hauteur de 9 500 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget CCAS 2012, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 9 500 €, est adopté à l'unanimité.

b) Budget Eau et Assainissement

Le budget global de fonctionnement s'établit à 410 000 €.

Michel LETHUILLIER rappelle que pour la 4^{ème} année il s'agit d'un budget fusionné Eau et Assainissement, les recettes et les dépenses restant équilibrées pour chaque service : 220 500 € pour l'Eau et 189 500 € pour l'Assainissement.

Quant au budget global d'investissement Eau et Assainissement, il s'équilibre à 135 000 € en recettes et dépenses .

Après délibération, le budget primitif Eau-Assainissement est adopté à l'unanimité

5°/ Subventions aux associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2012, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

| Associations | Pour mémoire Versé en 2011 Euros | Proposition Budget 2012 |
|---|--|----------------------------|
| Football Club de Cherisy | 2 096 | 2 500 |
| Comité des Fêtes | 888 | 950 |
| Association Saint Pierre | 888 | 950 |
| Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne | 888 | 950 |
| Tennis C.T.C. | 985 | 1 000 |
| Anciens Combattants | 497 | 550 |
| Ecole Musique du Drouais | 250 | 0 |
| Caisse Ecole Primaire : (240 € + 1 800 € de subvention exceptionnelle pour la classe "Découverte" + 880 € versement d'avance de la subvention du Conseil Général) | 238 | 2 920 |
| CAUE | 120 | 200 |
| Prévention routière | 109 | 120 |
| Ass. Schweitzer Aide à domicile | 214 | 230 |
| Association Paralysés de France | 109 | 120 |
| SPDA Sézazereux | 154 | 160 |
| U.D.T.L. | 88 | 100 |
| ANERVEDEL | 36 | 40 |
| Judo Club Abondant | 220 | 230 |
| R.T.V. | 233 | 250 |
| Radio Grand Ciel | 233 | 250 |
| AVIEL | 640 | 750 |
| CHERIS'LOULOUS | 200 | 220 |
| AVERN | 163 | 180 |
| FLORA GALLICA | 163 | 180 |
| Ass. Gardes à Domicile « Le Tourniquet » | 233 | 0 |
| Questions pour Un Champion | 112 | 120 |
| La Cour de Récré | 200 | 220 |
| Divers | 1 984 | 1 083 |
| TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations | 11 941 | 14 273 |

Mme HAIE ne prend pas part au vote pour la subvention au Club Soleil d'Automne.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Mme KERMARREC ne prend pas part au vote pour la subvention au Comité des Fêtes
Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

6°/ Vote des taux 2012

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de la réforme fiscale depuis 2011. Cette réforme concernait principalement la taxe professionnelle (qui ne porte plus que sur le foncier des entreprises) et le transfert aux communes de la part départementale de la taxe d'habitation.

Pour la taxe d'habitation, M. le Maire propose au Conseil Municipal le maintien du nouveau taux communal de l'année 2011 (19,69%), comprenant l'ancien taux départemental.

Ces taux seraient donc pour 2012 :

Taxe d'habitation : **19,69%** (soit un produit de 353 632 €)
Taxe foncière bâti : **17,01%** (soit un produit de 276 072 €)
Taxe foncière non bâti : **27,67%** (soit un produit de 23 326 €)
CFE (Compensation Foncière des Entreprises, **19,60%** (soit un produit de 123 950 €)
suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle)
Adopté à l'unanimité.

7°/ Tarifs concert jazz

M. le Maire confirme au Conseil Municipal que, dans le cadre des "Rendez-Vous de Chérisy", la commune accueillera Claude BOLLING et son orchestre pour un concert le samedi 23 juin 2012 dans le parc de la Mairie, suivi d'un buffet dinatoire, sur réservations.

Il expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour cette manifestation et propose les tarifs suivants :

- prix d'entrée au concert : 15 €
- prix du diner Adulte : 15 €
- prix du diner Enfant : 10 €

Après délibération, le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité

II – ADMINISTRATIF

1°/ Organisation bureaux de vote pour élection présidentielle

Le Conseil Municipal organise l'état de présence aux deux bureaux de vote pour les élections présidentielles qui auront lieu les **22 avril et 06 mai 2012**.

D.2012/04/016

CREATION

5 POSTES

AGENTS

SAISONNIERS

2°/ Création 5 postes agents saisonniers 2012

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^{ème} alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts de la commune et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- Le recrutement direct de 5 **adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe, non titulaires saisonniers** pour une période allant du 1er Juin au 30 novembre 2012 inclus.

Ces agents assureront des fonctions **d'entretien des espaces verts et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...)** pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 297 – Indice majoré 302.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/017

DEVIS

DIAGNOSTIC

ACCESSIBILITE

3°/ Devis diagnostic accessibilité bâtiments communaux

Dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments recevant du public, M. le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour la commune d'établir un diagnostic pour tous les établissements classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie.

Il présente un devis de Foncier Experts concernant l'Espace Hugo – la salle polyvalente et l'école maternelle pour un montant de 2 093,00 € TTC. Après délibération, ce devis est adopté à l'unanimité.

D.2012/04/018

NOMINATION

VOIRIE

LOGEMENTS

RUE DE PARIS

4°/ Nomination voirie logements "La Roseraie" rue de Paris

Dans le cadre de la construction de 16 logements rue de Paris par la SA HLM La Roseraie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de dénommer ce site. Après recherche dans divers documents d'archives, il apparaît que cet endroit portait auparavant le nom de "La Porte à Bateaux" . M. le Maire propose que les futurs logements se situent à l'adresse suivante : Résidence "La Porte à Bateaux" – 22 bis rue de Paris – 28500 CHERISY. Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/019

MODIFICATION

NOM DE VOIRIE

AU PETIT CHERISY

5°/ Modification nom de voirie au Petit Cherisy

M. le Maire expose que, suite à la demande du SDIS 28 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et afin de faciliter leur intervention en cas de sinistre, considérant qu'il existe 2 voies dénommées "Chemin des Pâtures" à Cherisy, il convient de modifier la dénomination de l'un de ces deux chemins. En conséquence, il est proposé que le "Chemin des Pâtures" au Petit Cherisy devienne "**Impasse des Pâtures**". Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/020

CESSION VEHICULE

COMMUNAL

6°/ Cession véhicule communal hors d'usage devenu inutilisable

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant :

- que la Commune est propriétaire d'un véhicule benne RASCAL GME de 1991, immatriculé 9195 SH 28, devenu inutilisable pour le Service des Espaces Verts (n'ayant pas obtenu d'avis

favorable au dernier contrôle technique du 16/02/2010). Ce véhicule acquis par la commune en 1992 ne figure pas à l'inventaire communal.

- que M. SILVA DA FONSECA s'est porté acquéreur pour ce véhicule ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à vendre à M. SILVA DA FONSECA Antonio, le véhicule benne RASCAL GME de 1991, immatriculé 9195 SH 28 appartenant à la commune de Cherisy, devenu inutilisable, pour un montant de 250 €.

Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/021 7°/ Renouvellement contrat SEGILOG

RENOUVELLEMENT M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'acquisition de matériel informatique et de prestations de services entre la commune et la société d'informatique SEGILOG est arrivé à expiration.

CONTRAT
SEGILOG

Il propose de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit du 01/03/2012 au 28/02/2015 et selon les conditions suivantes :

- cession du droit d'utilisation : 10 800 € HT pour 3 ans (soit 3 600 € HT par an)

- maintenance et formation : 1 200 € H.T. pour 3 ans (soit 400 € HT par an)

Après délibération, le conseil municipal approuve le renouvellement de ce contrat et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME

D.2012/04/022 1°/ Modification PLU – Adoption rapport de synthèse

MODIFICATION M. le Maire rappelle les délibérations D.2011/07/010 approuvant le projet de dossier de travail en vue de la modification du PLU. et D.2010/09/014 relative au choix de l'architecte pour élaborer cette modification.

PLU – ADOPTION
RAPPORT DE

SYNTHESE

Suite à divers échanges et notamment la réunion du 02/02/2012 en présence du Maire, de M. BOUCHER rapporteur de la Commission Urbanisme, de Madame BOUDARD CAPON, architecte retenu chargé de la modification du PLU et de M. DESTOUCHES de la DDTM – Chartres, M. LETHUILLIER rappelle la réunion de la Commission Urbanisme, élargie à l'ensemble des conseillers municipaux, qui a eu lieu cet après-midi même, en présence de Madame BOUDARD-CAPON.

La Commission ayant approuvé le rapport de synthèse relatif aux modifications "réglementaires" des zones UA – UB et 1AUX d'une part, et la modification "zonage" pour la zone N (Les Osmeaux) d'autre part, le Conseil Municipal adopte ce rapport qui permet d'entreprendre la consultation des Personnes Publiques Associées et la désignation d'un commissaire enquêteur. Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/023 2°/ Confirmation cession terrain à Fermaincourt

CONFIRMATION
CESSION
TERRAIN A
FERMAINCOURT

M. le Maire rappelle que dans sa délibération D.2519 du 30/03/2009, le conseil municipal avait accepté, suite à enquête publique, la cession d'une sente sise Chemin du Dernier Sou à Fermaincourt au profit de Madame LE BACQUER (104 m²) et Monsieur BARIL (50 m²).

Dans ce même dossier, il rappelle également la délibération D.2011/12/012 du 20/12/2011 incorporant la parcelle cadastrée E 16 d'une contenance de 127 m² sise Chemin du Dernier Sou dans le domaine communal, suite à enquête publique (recherche bien sans maître).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- confirme la cession, pour l'Euro symbolique, de la sente comme suit :
 - 104 m² à Madame Viviane LE BACQUER épouse ADAMOFF (seule et unique héritière de Madame Fernande LE BACQUER)
 - 50 m² à Monsieur Serge BARIL
- décide la cession, pour l'Euro symbolique, de la parcelle E16, divisée comme suit :
 - 53 m² (E 815) à Madame Viviane LE BACQUER épouse ADAMOFF (seule et unique héritière de Madame Fernande LE BACQUER)
 - 71 m² (E 816) à Monsieur Serge BARIL

Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/024 **4°/ Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture**
OBLIGATION
DEPOT Le Conseil Municipal,
DECLARATION Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
PREALABLE POUR VU le Plan Local d'Urbanisme,
CLOTURE Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-12 (paragraphe d : *"dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration"*).

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après en avoir délibéré,

décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1^{er} Juin 2012 sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme. Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/025 **5°/ Acquisition bâtiment La Vallée Douard**
ACQUISITION
BATIMENT M. le maire expose au Conseil Municipal que le bien immobilier sis La Vallée Douard à Cherisy, cadastré ZO 306 d'une superficie de 7 648 m², comprenant un bâtiment d'une surface de 2 500 m² environ, et classé en zone UX au PLU, est à vendre.
LA VALLEE Les bâtiments (anciennement occupés par l'entreprise VIAL) ne sont plus aux normes et seraient à démolir afin d'éviter qu'ils ne deviennent une friche industrielle ou qu'ils ne soient "squattés".
DOUARD M. le Maire indique avoir contacté le propriétaire qui est prêt à céder ce bien à la commune pour un montant de 120 000 €.
Le conseil Municipal,
Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
Vu l'inscription au budget de la commune du montant nécessaire à l'acquisition,
En l'attente de l'estimation des services des Domaines,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 120 000 € maximum et de confier le dossier soit à Maître POPOT, notaire de la commune, soit au notaire du vendeur. Adopté à l'unanimité.

IV – TRAVAUX

D.2012/04/026 **1°/ Travaux d'aménagement bordures et caniveaux sur RD 147/8 – Les Forts**
TRAVAUX SUR M. le Maire présente un projet de d'aménagement de bordures, caniveaux et d'assainissement
RD 147/8 d'eaux pluviales sur la RD 147/8. Le devis de la Société STAR ILE DE France s'élève à
LES FORTS 23 507,50 € HT, soit 28 114,97 € TTC.
Après délibération, le conseil municipal adopte ce projet de travaux sur la RD 147/8 et autorise M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Général. Adopté à l'unanimité.

D.2012/04/027 **2°/ Travaux de trottoirs RD 116 au Petit Cherisy – Maitrise d'œuvre**
MAITRISE ŒUVRE M. le Maire rappelle la délibération n° D.2012/02/002 du 02/02/2012 relative à l'aménagement
TROTTOIRS de trottoirs sur la RD 116 au Petit Cherisy.
RD 116 Il présente un devis de Foncier Experts pour la maitrise d'œuvre de cette opération d'un
montant de 3 183,56 € HT, soit 3 807,54 € TTC.
Après délibération, le conseil municipal adopte ce devis à l'unanimité.

V – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

C. BOUCHER donne rapport de la Commission Scolaire

➤ **Ecole élémentaire**

- Un appel d'offres est lancé pour la réfection de la toiture
- Un projet de tableaux numériques à l'école primaire sera étudié

➤ **Ecole maternelle**

- La suppression de la 4^{ème} classe a été confirmée par l'Inspection Académique

➤ **Squash**

Après la continuité de l'activité commerciale qui est maintenant bien acquise, la commune envisage la mise en place une action pédagogique pour les enfants et pré-ados et ados de 4 à 18 ans et une seconde pour les + de 18 ans. Ces actions, encadrées par des moniteurs brevetés d'état et ayant pour but la découverte de ce sport trop méconnu seraient gratuits. Il serait souhaitable que de nombreux chersiens répondent à ces initiatives.

➤ **Tennis**

L'entreprise Sandmaster est intervenue pour le nettoyage d'un des courts de tennis et doit revenir pour terminer le second. Il pourrait être envisagé d'associer l'activité tennis à l'activité squash en dehors du créneau horaire utilisé par le club de tennis ; une convention serait nécessaire.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil municipal que l'Association Agir Aujourd'hui Pour Demain de Villetaneuse (93) a fait don à la commune d'un défibrillateur, remis à Franck CAPILLERY, et déposé à la maison médicale pluridisciplinaire rue des Forts. Un courrier de remerciements sera fait.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01 H 00.

| N° DELIBERATIONS | OBJET |
|-------------------------|---|
| D.2012/04/001 | COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET GENERAL |
| D.2012/04/002 | COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET CCAS |
| D.2012/04/003 | COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT |
| D.2012/04/004 | APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET GENERAL |
| D.2012/04/005 | APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET CCAS |
| D.2012/04/006 | APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT |
| D.2012/04/007 | AFFECTATION RESULTATS – BUDGET GENERAL |
| D.2012/04/008 | AFFECTATION RESULTATS – BUDGET CCAS |
| D.2012/04/009 | AFFECTATION RESULTATS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT |
| D.2012/04/010 | BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET GENERAL |
| D.2012/04/011 | BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET CCAS |
| D.2012/04/012 | BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT |
| D.2012/04/013 | SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS |
| D.2012/04/014 | VOTE DES TAUX 2012 |
| D.2012/04/015 | TARIFS CONCERT JAZZ |
| D.2012/04/016 | CREATION 5 POSTES AGENTS SAISONNIERS |
| D.2012/04/017 | DEVIS DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE |
| D.2012/04/018 | NOMINATION VOIRIE LOGEMENTS LA ROSERAIE RUE DE PARIS |
| D.2012/04/019 | MODIFICATION NOM DE VOIRIE AU PETIT CHERISY |
| D.2012/04/020 | CESSION VEHICULE COMMUNAL |
| D.2012/04/021 | RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG |
| D.2012/04/022 | MODIFICATION PLU – ADOPTION RAPPORT DE SYNTHESE |
| D.2012/04/023 | CONFIRMATION CESSION TERRAIN A FERMAINCOURT |
| D.2012/04/024 | OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE |
| D.2012/04/025 | ACQUISITION BATIMENT LA VALLEE DOUARD |
| D.2012/04/026 | TRAVAUX AMENAGEMENT BORDURES ET CANIVEAUX SUR RD 147/8 – LES FORTS |
| D.2012/04/027 | TRAVAUX DE TROTTOIRS RD 116 AU PETIT CHERISY – MAITRISE OEUVRE |

| | |
|----------------------------|---------|
| Michel LETHUILLIER | |
| Christian BOUCHER | |
| Anne-Marie HAIE | |
| Bruno LOQUET | |
| Michel ISABEL | |
| André BROU | |
| Arnaud GUIRLIN | |
| Daniel ROBERT | |
| Bruno DUPORT | |
| Nicole KERMARREC | |
| René-Jean MOREAU-PAGANELLI | |
| Elodie RANDOUX | |
| Danièle LEGER | |
| Franck CAPILLERY | |
| Ludovic DESHAYES | |
| Laurence CHOTARD | |
| Susana JETHA | Excusée |
| Pierre-Jean POTOT | |